Fontenay
Trésigny
VILLE D'HISTOIRE, VILLE D'AVENIR

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026-383

PROROGEANT SON ARRÊTÉ N° 2026-361
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNER DANS PLUSIEURS RUES DE LA COMMUNE - ZAC DU PARC BRIARD SECTEUR FRÉGY

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,
Vu le règlement communal de voirie,
Vu son arrêté n° 2026-361, portant restriction de circulation et interdiction de stationner dans plusieurs rues de la commune (ZAC du Parc Briard Secteur Frégy) du 12 Oct. 2026 au 10 Nov. 2026 pour le renouvellement d'un câble HTA,
Vu la demande en date du 26 octobre 2026 formulée par **Madame Rokia KEKOUMANA** représentant l'établissement **LRTP,** sise 14 avenue du Fief, parc des Béthunes – SAINT-OUEN-L'AUMÔNE (95310) mandaté par la société **ENEDIS** (Monsieur Anthony AMBROS), de prolonger cet arrêté,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité,
Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : **L'arrêté n° 2026-361** est prorogé du **mardi 10 novembre 2026 au vendredi 11 décembre 2026 inclus.**

Article 2 : La circulation des véhicules sera alternée manuellement dans diverses rues communales situées au droit de la ZAC du parc Briard dans le secteur Frégy, **durant toute cette période**.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- La société **ENEDIS : ✉ anthony.ambros@enedis.fr,**
- L'établissement **LRTP : ✉ lrtp.ste@orange.fr.**

Fait à Fontenay-Trésigny,
le 26 octobre 2026

MAIRIE DE FONTENAY TRÉSIGNY (Seine-et-Marne)

Le Maire,
Patrick ROSSILLI
Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint au Maire.
M. Alexandre CARON